



JOURNALIER(ÈRE) – SCIAGE

Notre mission : L'Association Coopérative Forestière de St-Elzéar, située près de Bonaventure, en Gaspésie, souhaite grouper, dans son territoire, les personnes intéressées à favoriser leurs intérêts économiques et sociaux en tant que travailleurs. Elle veut ainsi créer, à l'intention de ses membres, des emplois dans le domaine des opérations forestières, de l'aménagement forestier en général et de la transformation des produits forestiers.

Principales fonctions : Le ou la journalier(ère) au sciage participe au bon roulement de l'usine en occupant des postes de production, assignés en fonction des aptitudes et intérêts de chaque personne. Des postes nécessitant du travail physique, aux postes demandant l'opération de machines complexes, il y en a pour tous les goûts !

Conditions de travail :

- 2 jours de travail suivis de 2 jours de congé (horaires de type 2-2-3-2-2-3 : voir illustration page suivante)
- Travail de jour, à temps plein (environ 41 h/semaine), à l'intérieur de l'usine
- Salaire de départ de 18,50 \$/h
- REER collectif avantageux
- Rabais sur le prix du bois
- Paies déposées à la semaine
- Possibilités de progresser au sein de l'entreprise
- Une belle équipe de travail dans une coopérative bien d'ici !

Exigences :

- Posséder une bonne capacité physique
- Capacité de travailler en équipe
- Posséder une excellente capacité d'apprentissage
- Avoir le sens de la débrouillardise
- Personne ponctuelle et responsable

Pour nous contacter :

Gabriel Poundja-Cousineau, conseiller en ressources humaines

- Téléphone : 418-534-2596, poste 24
- En personne : 215, rte de l'Église, Saint-Elzéar-de-Bonaventure (QC) G0C 2W0
- Par courriel : acf.gabriel.p.cousineau@scieriestelzear.com

Au plaisir de vous rencontrer !

Horaire de travail typique

# de semaine ↓	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1	6h15 à 18h00	6h15 à 18h00	CONGÉ	CONGÉ	6h15 à 18h00	6h15 à 18h00	6h15 à 18h00
2	CONGÉ	CONGÉ	6h15 à 18h00	6h15 à 18h00	CONGÉ	CONGÉ	CONGÉ

... Et le cycle recommence à la fin de la semaine 2 !

Avantages de cet horaire :

- Vous travaillez 1 journée sur 2, à temps plein (moyenne de 41 h/semaine)
- Facilité de prendre des rendez-vous ou de s'occuper des enfants pendant la semaine
- Travail de jour uniquement
- Une longue fin de semaine de 3 jours à toutes les deux semaines !